

120b. Etat montrant:—

1. Permet-on au National Canadien et au Pacifique Canadien d'établir des taux de transport de concurrence entre certains endroits au Canada?

2. La Commission des Transports exerce-t-elle une surveillance sur les horaires de circulation des trains du National Canadien et du Pacifique Canadien entre les endroits au Canada soumis à la concurrence?

3. Permet-on au National Canadien de tirer avantage, a) dans son horaire, b) dans ses taux de transport, de sa voie plus favorable entre Montréal et Vancouver?

4. Quel parcours et quelle ligne de chemin de fer suit le transport du courrier postal de Vancouver (C.-B.), à Jasper, en Alberta?

120c. Etat montrant:—

1. A-t-on terminé les sondages et les expertises techniques dans le détroit de Canso en vue de la construction d'un pont de chemin de fer ou d'une chaussée à cet endroit?

2. Quel est le rapport des ingénieurs sur la possibilité de l'entreprise?

3. Quel est le coût estimatif a) de la chaussée, b) du pont?

4. Le gouvernement a-t-il pris quelque décision en vue de déterminer ce qui était plus désirable et possible: du pont de chemin de fer ou de la chaussée?

5. Y a-t-il eu des pourparlers avec la province de la Nouvelle-Ecosse en vue d'utiliser ce pont ou cette chaussée pour la circulation routière?

6. Le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse a-t-il laissé entendre qu'il était prêt à partager une partie des frais, et jusqu'à quel montant?

7. Quand escompte-t-on commencer les premiers travaux de construction?

121. Rapport du réseau des chemins de fer Nationaux du Canada des travaux entrepris au cours de l'année civile 1946, et dépenses correspondantes, ainsi que le budget anticipé des dépenses pour l'année 1947, pour la construction d'une voie ferrée de Barraute aux chutes Kiask, dans la province de Québec.— (Chapitres 41 et 10, George VI, 1946.)

123. Budget des dépenses des chemins de fer Nationaux du Canada et de la *Canadian National (West Indies) Steamships, Limited*, pour l'année civile 1947.

125. Etat des terres vendues par la compagnie de chemin de fer du Canadien Pacifique au cours de l'année terminée le 30 septembre 1946.

127. Etat sommaire des recettes de quayage pour l'année financière terminée le 31 mars 1946.

130. Sommaire des droits de ports pour l'année financière terminée le 31 mars 1946.

131. Etat montrant:—Relevé des baux de quais, jetées et brise-lames pour l'année civile 1946, en conformité des dispositions de l'article 18 du chapitre 89, Loi concernant les ports et jetées du gouvernement.

132a. Copie des règlements adoptés en vertu des dispositions de la loi du ministère des affaires des anciens combattants.

132b. Copie de toute correspondance, règlements et instructions en provenance du ministère du Travail ou du ministère des Affaires des anciens combattants relativement aux anciens combattants recevant des prestations de chômage ou d'assurance-chômage.